

des arts lui avait semblé un bon endroit où aller pour retarder l'échéance.

Est-il allé faire valoir ce point de vue dans les écoles? Nous savons, ce qui est tout à l'honneur des provinces, que les jeunes ne manquent pas d'aide financière pour réaliser leurs objectifs. Heureusement, les orienteurs ne sont plus des enseignants qui n'ont pas grand-chose à faire, mais bien des conseillers spécialement formés. A mon avis, au lieu de demander au gouvernement de donner plus d'argent aux collèges, l'une des meilleures façons d'aider les jeunes consiste à leur faire assumer certaines responsabilités pour qu'ils sachent que c'est surtout sur eux-mêmes qu'ils doivent compter. Même si l'on fait bien des choses pour les aider, s'ils veulent réussir, ils doivent s'y appliquer eux-mêmes non pas seulement lorsqu'ils cherchent un emploi, mais aussi pendant leurs études. Leur succès dépend de la mesure dans laquelle ils s'appliquent.

Le député a-t-il remarqué une certaine léthargie à cet égard? C'est ce que j'ai constaté moi-même en parlant à certains d'entre eux. Ils ne s'étaient pas vraiment appliqués malgré l'aide que leur offraient les deux échelons gouvernementaux.

**M. Epp:** Monsieur le Président, il est difficile de répondre à cette question, mais je veux être franc envers le député. Je ne connais pas tellement d'étudiants qui ne veulent pas s'appliquer. Je parle des étudiants d'université. Je n'ai pas sous les yeux le pourcentage exact des coûts des universités comblés par les frais de scolarité mais, règle générale, cela dans le passé représentait environ le tiers. Les deux autres tiers étaient acquittés au moyen des impôts généraux et des recettes générales. J'ignore quel est le pourcentage à l'heure actuelle.

C'est incontestable que l'étudiant a certaines obligations. Je pense ne pas avoir insisté cet après-midi sur le fait que la solution la plus simple consistait à donner plus d'argent aux universités. Ce n'est pas ce que je voulais dire. Bien entendu, il est toujours utile d'avoir plus d'argent, mais ce que je voudrais en réalité, c'est une économie en pleine croissance qui nous donne les moyens de financer certains de ces programmes.

A mon avis, ce ne sont pas nécessairement les étudiants et les diplômés d'universités fortement motivés et à la recherche d'emplois intéressants, même si certains d'entre eux deviennent plus tard sous-employés, qui posent le plus grave problème dans le domaine de la formation des jeunes au Canada, mais plutôt ceux qui ont l'impression qu'ils ne peuvent rien faire. Je sais qu'il est difficile de généraliser comme je suis obligé de le faire pour répondre à la question du député, mais les jeunes qui ne veulent pas fréquenter l'université ou qui pensent ne pas pouvoir le faire représentent pour nous un défi plus important que les autres. Les établissements de formation et le système d'enseignement en général ne peuvent tout simplement pas résoudre leur problème immédiat. Je pense que c'est une question sur laquelle nous devons nous pencher sérieusement. Que pouvons-nous faire de ces gens qui refusent de compter sur l'enseignement traditionnel postsecondaire pour leur formation future, mais qui veulent se lancer sur le marché du travail même s'ils ont peu de connaissances ou d'expérience?

Je le répète, nous ne devons pas nous arrêter aux problèmes des universités et des établissements d'enseignement postsecondaire que nous connaissons généralement, mais plutôt songer à ce groupe de jeunes Canadiens. S'ils ne réussissent pas à trouver un emploi intéressant sur le marché du travail, ils

#### *Financement des programmes établis*

finiront pas être dégoûtés de notre régime économique et diront simplement qu'il n'y a pas de place pour eux. Cela me préoccupe autant que les autres questions mentionnées par le député.

**M. John Bosley (Don Valley-Ouest):** Monsieur le Président, je profite de l'occasion qui m'est donnée de participer au débat en cours. Je dois dire tout d'abord que je constate avec étonnement que seuls des députés de ce côté-ci participent au débat. J'attends d'autres explications du gouvernement quant à la justification de ce projet de loi.

A l'instar de mes collègues, je veux signaler que j'ai été plutôt étonné d'entendre le ministre énoncer cette justification dans son discours. Comme elle me semblait si ténue, je l'ai relue mais j'ai constaté que je ne pouvais rien y trouver de plus.

**Une voix:** Assoyez-vous et votez simplement.

**M. Bosley:** Les députés d'en face me conseillent de me rasseoir et de me contenter de voter. Je présume que c'est précisément la raison pour laquelle les députés libéraux d'en face refusent de débattre le projet de loi. Ils veulent en terminer l'étude aussi rapidement que possible car je crois qu'ils en ont honte. En toute franchise quand on le lit, on se rend compte qu'ils ont raison d'en avoir honte.

Dans notre enfance, on nous a enseigné une chose très simple et c'est qu'un marché est un marché. Quand quelqu'un de respectable, homme ou femme, s'entend avec vous et vous tend la main, vous supposez qu'un marché est conclu et que vous pouvez lui faire confiance. Nous avons appris également à conclure un marché par écrit. Les provinces et d'autres avaient le droit de croire que les maisons d'enseignement avaient conclu un marché par écrit avec le gouvernement fédéral pour la période de cinq ans de 1977 à 1982. Le gouvernement fédéral a décidé ensuite pour ses propres fins d'imposer des compressions à sa part du marché pour 1983-1984. Que penser du fédéralisme coopératif pratiqué par le gouvernement fédéral? Tout simplement qu'il n'est ni fédéraliste ni très coopératif.

Permettez-moi de répéter quelques arguments qu'il est opportun de formuler à propos du projet de loi. En toute justice, le ministre a déclaré que le gouvernement fédéral se proposait d'accroître les fonds versés à l'enseignement postsecondaire durant ces deux années financières. C'est vrai. Il se propose d'octroyer 6 et 5 p. 100 de plus qu'il ne donnait auparavant. Permettez-moi de me reporter plus précisément aux observations du ministre qui figurent à la page 814 du *hansard* du 27 janvier. Les voici:

Ce projet de loi vise à rendre certains transferts fiscaux aux provinces conformes au programme de lutte contre l'inflation ...

Il ajoutait:

... le montant de l'aide fédérale versée à chaque province au titre de l'enseignement postsecondaire augmentera de 6 p. 100 en 1983-1984 et d'encore 5 p. 100 en 1984-1985.

Il s'est bien gardé d'ajouter quels autres programmes le gouvernement se proposait de comprimer. Chose certaine, on pourrait comprendre l'objet de ce projet de loi si tous les programmes fédéraux étaient assujettis à la règle des 6 et 5 p. 100. Quiconque consulte les *Livres bleus* sait qu'il n'en est rien. Le gouvernement fédéral augmente durant cette période d'austérité ses dépenses de bien au-delà des 6 et 5 p. 100. En outre, dans ce projet de loi qui sépare le financement des soins